

ADDRESS OF HIS HOLINESS POPE JOHN PAUL II TO H.E. Mr. ALTAN GÜVEN NEW AMBASSADOR OF THE REPUBLIC OF TURKEY TO THE HOLY SEE*

6 December 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est un plaisir pour moi de vous accueillir au Vatican et de recevoir les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie près le Saint-Siège. Je vous suis reconnaissant des vœux cordiaux que vous me transmettez de la part de Son Excellence le Président, M. Suleyman Demirel. Je voudrais profiter de cette occasion pour réaffirmer mon profond respect pour le peuple de Turquie, et je vous demande de transmettre à Son Excellence l'assurance de mes prières et de mes meilleurs vœux de paix et de prospérité pour le pays.

Vous avez mentionné l'amitié qui marque depuis de nombreuses années les relations entre votre pays et le Saint-Siège. Je partage l'espoir que des formes de coopération toujours plus efficaces se développent entre le Saint-Siège et la Turquie. Lorsque les deux parties s'efforcent de trouver des moyens de renforcer la paix mondiale, de nombreux secteurs s'ouvrent à la compréhension et au soutien mutuels.

2. Deux principes généraux sont à la base de toute organisation sociale et du fondement de la paix dans le monde. Le premier est la dignité inaliénable de toute personne humaine, quels que soient son origine raciale ou ethnique, son caractère culturel ou national et sa croyance religieuse. Le second est l'unité fondamentale de la race humaine qui tire son origine du Dieu unique, le Créateur (cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix, 1989 n. 3). L'œuvre du Saint-Siège

pour la promotion de la paix se fonde sur l'engagement pour la défense de la dignité de tout être humain. La dignité humaine concerne non seulement l'existence individuelle de la personne, mais aussi les dimensions culturelles et religieuses essentielles pour ses relations avec les autres. En conséquence, une véritable harmonie dans une nation et entre pays ne peut être conservée que si les différences naturelles et légitimes entre les peuples sont perçues comme une réalité enrichissante plutôt que réprimées comme une cause de division.

Votre Excellence a fait allusion au problème de la discrimination dont sont l'objet les personnes forcées de chercher du travail dans d'autres pays. A la lumière des principes mentionnés, cette question a clairement besoin d'être abordée dans un esprit de dialogue et d'ouverture à l'égard de la contribution que les immigrants, dans la diversité de leur expérience et de leurs habitudes, peuvent apporter à la société qui les accueille. Une authentique harmonie est le résultat du dialogue patient et assidu entre les parties engagées, un dialogue dans lequel chaque partie cherche le bien de l'autre tout en sauvegardant le sien.

3. Le riche héritage culturel et historique de la Turquie pousse nombre de vos concitoyens à souhaiter une plus grande intégration dans la famille européenne des nations. En termes de relations commerciales et politiques, l'interdépendance sans cesse croissante est un fait avéré de la situation globale contemporaine. Toutefois, il est nécessaire que cette interdépendance soit élevée et transformée en une solidarité internationale effective. La solidarité est une détermination ferme et persévérante à s'engager pour le bien commun c'est-à- dire pour le bien général de chacun et celui de chaque individu car nous sommes tous responsables de tous (cf. Sollicitudo rei socialis, 38). Cela s'applique également aux nations; il n'y aura jamais de paix véritable si une nation prospère tandis que son voisin est dans le besoin. Les nations les plus riches et les plus fortes ont le devoir d'aider les pays en voie de développement, non seulement financièrement, mais aussi dans les domaines éducatif et scientifique, les conduisant à une réelle promotion et au progrès (cf. Populorum progressio, 48). Constituant un pont entre l'Europe et l'Asie, votre pays rappelle que les pays les plus développés de ce continent devraient toujours davantage être prêts à répondre aux besoins des peuples, même au-delà de leurs frontières.

Un développement humain intégral exige davantage que la seule prospérité matérielle. Le respect rigoureux des besoins culturels, moraux et spirituels des individus et des communautés, fondé sur la dignité de la personne et sur l'identité spécifique de chaque communauté, est une exigence essentielle pour le bien-être de toute société (cf. Sollicitudo rei socialis, 33). A cet égard, je suis réconforté d'entendre vos aimables paroles au sujet de la contribution des catholiques à la société turque et vos assurances en ce qui concerne leur liberté de pratiquer leur foi. La liberté religieuse, qui inclut la liberté de culte et celle d'éduquer les générations futures dans leur foi, est d'une importance fondamentale pour l'harmonie civique. C'est une condition pour que les groupes religieux minoritaires se considèrent comme des citoyens de plein droit de l'État, ce qui les encourage à prendre pleinement part au développement de la nation. Les membres de l'Église catholique dans votre pays bien que peu nombreux, sont fiers dé leur héritage national et ont à cœur le bien de leur patrie.

- 4. Il est important que les relations entre les différents groupes religieux présents dans les pays soient caractérisées par le respect mutuel et la tolérance. Le dialogue interreligieux fera beaucoup pour renforcer de telles relations. Dans un pays, l'existence de groupes religieux et de groupes ethniques différents représente à la fois un défi et une occasion particulière pour les responsables politiques et pour les législateurs. Les autorités civiles ont le devoir d'être très attentives aux demandes légitimes des différents groupes et de leur répondre de façon appropriée. Le respect des diverses traditions culturelles et spirituelles des peuples vivant à l'intérieur des frontières de l'État permet à un pays de se présenter dans la Communauté internationale comme un exemple de cette paix et de cette harmonie qui devraient prévaloir de par le monde.
- 5. Votre Excellence a parlé de l'événement important du grand Jubilé de l'An 2000. La Turquie est riche du souvenir des voyages de l'Apôtre Paul. Les sept premiers Conciles œcuméniques ont eu lieu dans ce qui est devenu votre pays. Au cours de ces années de préparation les chrétiens réfléchissent sur les mystères de la foi, dont beaucoup ont été débattus par nos Pères dans la foi aux grands Conciles tenus à Nicée, Constantinople, Éphèse et Calcédoine. Pour les chrétiens, ils représentent des points de référence essentiels au regard de la foi en Dieu et en l'incarnation. Le Jubilé est avant tout un événement spirituel. Les chrétiens qui se rendront sur les lieux liés à leur foi le feront surtout comme pèlerins; des célébrations religieuses dans les lieux associés aux débuts de la vie de l'Église seront le point culminant de leur visite. Vous soulignez la volonté du gouvernement turc de coopérer à l'organisation des célébrations du Jubilé, et je suis reconnaissant pour cette disponibilité à accueillir tous ceux qui visiteront ces sites vénérables, si chers à tous les chrétiens.

Excellence, je vous offre mes meilleurs vœux pour le succès de votre mission comme Ambassadeur de votre pays. Les nombreux dicastères et services du Saint-Siège seront toujours prêts à vous aider dans l'accomplissement de votre haute tâche. Sur vous, sur le gouvernement et le peuple de Turquie, j'invoque l'abondance des Bénédictions divines.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1998 n.9 p.5.

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana